

RCS : NICE Code greffe : 0605

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NICE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2020 B 00050 Numéro SIREN : 880 392 089 Nom ou dénomination : A2G

Ce dépôt a été enregistré le 21/12/2022 sous le numéro de dépôt 18666

Désignation de l'entreprise : SAS A2G		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12												
Adresse de l'entreprise 14 RUE FRANCOIS GUISOL		06300 NICE		Durée de l'exercice précédent* 12										
Numéro SIRET* 88039208900012						Néant ☐ *								
				Exercice N clos le, 31122021		N-1 31122020								
		Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3		Net 4						
Capital souscrit non appelé (I)		AA												
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		27 812		AC		3 458		24 354		3 146		
	Frais de développement *	CX				CQ								
	Concessions, brevets et droits similaires	AF		6 545		AG		890		5 655				
	Fonds commercial (I)	AH		3 328		AI				3 328				
	Autres immobilisations incorporelles	AJ				AK								
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL				AM								
	Terrains	AN		5 000		AO		2 047		2 953		4 621		
	Constructions	AP				AQ								
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR				AS								
	Autres immobilisations corporelles	AT		482 180		AU		29 663		452 517		108 301		
	Immobilisations en cours	AV				AW								
	Avances et acomptes	AX				AY								
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS				CT								
	Autres participations	CU				CV								
	Créances rattachées à des participations	BB				BC								
	Autres titres immobilisés	BD				BE								
	Prêts	BF				BG								
	Autres immobilisations financières*	BH		42 038		BI				42 038		9 000		
	TOTAL (II)		BJ		566 902		BK		36 058		530 844		125 068	
STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		48 526		BM				48 526		12 556		
	En cours de production de biens	BN				BO								
	En cours de production de services	BP				BQ								
	Produits intermédiaires et finis	BR				BS								
	Marchandises	BT		22 761		BU				22 761		3 221		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV				BW								
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX		1 125		BY				1 125		600		
	Autres créances (3)	BZ		66 423		CA				66 423		35 252		
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB				CC								
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		200		CE				200				
CRÉANCES	Disponibilités	CF		111 089		CG				111 089		52 276		
	Charges constatées d'avance (3)*	CH		16 032		CI				16 032		3 710		
	TOTAL (III)	CJ		266 155		CK				266 155		107 615		
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW												
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM												
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN												
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO		833 058		IA		36 058		797 000		232 683		
	Renvois : (1) Dont droit au bail 3 328		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP		42 038		(3) Part à plus d'un an :		CR			
	Clause de réserve de propriété :*		Immobilisations :		Stocks :				Créances :					

Copie Quadri

Désignation de l'entreprise : SAS A2G

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

				Exercice N		Exercice N-1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :6....0.0.0.....)			DA	6 000	6 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB				
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence		EK	)	DC			
	Réserve légale (3)			DD				
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE				
	Réserves réglementées (3)* (		Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours	B1	)	DF		
	Autres réserves (		Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*	EJ	)	DG		
	Report à nouveau			DH	(48 488)			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	24 723	(48 488)		
	Subventions d'investissement			DJ				
	Provisions réglementées *			DK				
	TOTAL (I)			DL	(17 765)	(42 488)		
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM			
Avances conditionnées			DN					
TOTAL (II)			DO					
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP				
	Provisions pour charges			DQ				
	TOTAL (III)			DR				
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS				
	Autres emprunts obligataires			DT				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	231 457	100 878		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs		EI	)	DV			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	112 346	62 197		
	Dettes fiscales et sociales			DY	126 646	29 022		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ				
	Autres dettes			EA	344 317	83 074		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB				
	TOTAL (IV)			EC	814 765	275 171		
	Ecart de conversion passif * (V)			ED				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	797 000	232 683		
RENOIS	(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital			1B			
	(2)	Dont	{	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C			
				Ecart de réévaluation libre	1D			
				Réserve de réévaluation (1976)	1E			
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF			
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	617 633	186 824	
	(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS A2G										Néant		*	
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations					
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en 2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3			
INCO	R	Frais d'établissement et de développement TOTAL I				CZ	3 600	D8		D9	24 212		
		Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				KD	3 000	KE		KF	6 873		
COR	P	Terrains				KG	5 000	KH		KI			
		Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL		
			Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO		
			Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Dont Composants	M2		KP		KQ		KR		
			Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composants	M3		KS		KT		KU		
		Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements aménagements divers *			KV	110 579	KW		KX	359 518		
			Matériel de transport *			KY		KZ		LA			
			Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	1 713	LC		LD	10 370		
			Emballages récupérables et divers *			LE		LF		LG			
		Immobilisations corporelles en cours			LH		LI		LJ				
		Avances et acomptes			LK		LL		LM				
		TOTAL III			LN	117 292	LO		LP	369 888			
		FIN	C	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T	
				Autres participations				8U		8V		8W	
Autres titres immobilisés				1P		1R		1S					
Prêts et autres immobilisations financières				1T	13 375	1U		1V	28 663				
TOTAL IV				LQ	13 375	LR		LS	28 663				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG	137 267	ØH		ØJ	429 636				
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence					
				par virement de poste à poste 1		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4					
INCO	R	Frais d'établissement et de développement TOTAL I		IN		CØ		DØ	27 812	D7	27 812		
		Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II		IO		LV		LW	9 873	1X	9 873		
COR	P	Terrains		IP		LX		LY	5 000	LZ	5 000		
		Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC			
			Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF			
			Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS		MG		MH		MI			
			Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT		MJ		MK		ML			
		Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers	IU		MM		MN	470 097	MO	470 097		
			Matériel de transport	IV		MP		MQ		MR			
			Matériel de bureau et mobilier informatique, mobilier	IW		MS		MT	12 082	MU	12 082		
			Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX			
		Immobilisations corporelles en cours	MY		MZ		NA		NB				
		Avances et acomptes	NC		ND		NE		NF				
		TOTAL III	IY		NG		NH	487 180	NI	487 180			
		FIN	C	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW	
				Autres participations		1Ø		ØX		ØY		ØZ	
Autres titres immobilisés				11		2B		2C		2D			
Prêts et autres immobilisations financières				12		2E		2F	42 038	2G	42 038		
TOTAL IV				13		NJ		NK	42 038	2H	42 038		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				14		ØK		ØL	566 902	ØM	566 902		

Cegid Quadra

Exercice N, clos le : 3 1 1 2 2 0 2 1

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS A2G

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [[col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées, cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE

-	
=	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SAS A2G

Néant ☐ *

CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY	454	EL	3 004	EM		EN	3 458
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF	890	PG		PH	890
TOTAL I		RK	454	RM	3 894	RN		RO	4 348
Terrains		PI	379	PJ	1 668	PK		PL	2 047
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	PZ		QA		QB		QC	
Autres	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	3 812	QE	23 281	QF		QG	27 093
corporelles	immobilisations	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	179	QM	2 391	QN		QO	2 570
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU	4 370	QV	27 340	QW		QX	31 710
TOTAL GÉNÉRAL (I+II)		QN	4 824	QP	31 234	QQ		QR	36 058

CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS					REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel					
Frais d'établissements		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6		
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV		
Autres immob. incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1		
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD		
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8		
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6		
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4		
	Inst.gales.agenc et am.des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2		
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9		
Autres immobilisations corporelles	Inst.gales.agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7		
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5		
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3		
	Emballages récup.et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1		
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8		
Frais d'acquisition de titres de participations		NL						NM						NO		
TOTAL III																
Total général (I+II+III)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV		
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW				Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY				Total général non ventilé (NW - NY)		NZ		

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

SAS A2G

14 RUE FRANCOIS GUI SOL

06300 NICE

ANNEXE DU 01/01/2021 AU 31/12/2021

CABINET AGE CO CANNES

116 Boulevard Carnot

Le Durango

06110 LE CANNET

04.93.45.98.98

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Frais d'établissements et de développement TOTAL	3 600		24 212
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	3 000		6 873
Terrains	5 000		
Installations générales agencements aménagements divers	110 579		359 518
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	1 713		10 370
TOTAL	117 292		369 888
Prêts, autres immobilisations financières	13 375		28 663
TOTAL	13 375		28 663
TOTAL GENERAL	137 267		429 636

		Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
		Poste à Poste	Cessions		
Frais établissement et de développement TOTAL				27 812	27 812
Autres immobilisations incorporelles TOTAL				9 873	9 873
Terrains				5 000	5 000
Installations générales agencements aménagements divers				470 097	470 097
Matériel de bureau et informatique, Mobilier				12 082	12 082
TOTAL				487 180	487 180
Prêts, autres immobilisations financières				42 038	42 038
TOTAL				42 038	42 038
TOTAL GENERAL				566 902	566 902

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Frais établissement recherche développement TOTAL	454	3 004		3 458
Autres immobilisations incorporelles TOTAL		890		890
Terrains	379	1 668		2 047
Installations générales agencements aménagements divers	3 812	23 281		27 093
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	179	2 391		2 570
TOTAL	4 370	27 340		31 710
TOTAL GENERAL	4 824	31 234		36 058

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Frais étab.rech.développ. TOTAL	3 004				
Autres immob.incorporelles TOTAL	890				
Terrains	1 668				
Instal.générales agenc.aménag.divers	23 281				
Matériel de bureau informatique mobilier	2 391				
TOTAL	27 340				
TOTAL GENERAL	31 234				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Etat des provisions**Etat des échéances des créances et des dettes**

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	42 038	42 038	
Autres créances clients	1 125	1 125	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	3 052	3 052	
Taxe sur la valeur ajoutée	45 864	45 864	
Débiteurs divers	17 507	17 507	
Charges constatées d'avance	16 032	16 032	
TOTAL	125 617	125 617	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	231 457	34 325	108 150	88 982
Fournisseurs et comptes rattachés	112 346	112 346		
Personnel et comptes rattachés	65 368	65 368		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	48 539	48 539		
Taxe sur la valeur ajoutée	12 710	12 710		
Autres impôts taxes et assimilés	29	29		
Autres dettes	344 317	344 317		
TOTAL	814 765	617 633	108 150	88 982
Emprunts souscrits en cours d'exercice	147 757			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	16 824			

Frais d'établissement

(Code du Commerce Art.R 123-186, al.4)

	Valeurs	Taux d'amortissement
Frais de premier établissement	26 912	
Frais d'augmentation de capital	900	
Total général	27 812	

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.

Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Créances immobilisées

(PCG Art. 831-2 7°)

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.

Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût d'achat moyen pondéré.

Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Evaluation des produits et en cours

(PCG Art. 831-2)

Les produits et en cours de production ont été évalués à leur coût de production. Les charges indirectes de fabrication ont été prises en compte sur la base des capacités normales de production de l'entreprise, à l'exclusion de tous coûts de sous activité et de stockage.

Dépréciation des stocks

(PCG 831-2/3.2 et 831-2/6)

Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Opérations à long terme

Les opérations à long terme ont été évaluées en tenant compte de l'avancement des travaux et en excluant les frais financiers."

Les pertes potentielles sur les contrats à long terme déficitaires ont été provisionnées pour leur totalité.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Evaluation des valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

Dépréciation des valeurs mobilières

(PCG Art.831-2/3)

Les valeurs mobilières de placement ont été dépréciées par voie de provision pour tenir compte :

- Pour les titres cotés, du cours moyen du dernier mois de l'exercice.
- Pour les titres non cotés, de leur valeur probable de négociation à la clôture de l'exercice.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fiscales et sociales	4 537
Total	4 537

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	16 032
Total	16 032

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -**Dettes garanties par des sûretés réelles****Détail des dettes garanties par des sûretés réelles**

Emprunt du : CAISSE D'EPARGNE PUGET
Montant initial de cette garantie : 60 000
Montant restant dû en capital : 42 599
Nature de la sûreté réelle : NANTISSEMENT

Emprunt du : CAISSE D'EPARGNE MERIADECK
Montant initial de cette garantie : 33 600
Montant restant dû en capital : 26 085
Nature de la sûreté réelle : NANTISSEMENT

Emprunt du : CAISSE D'EPARGNE STE EULALIE
Montant initial de cette garantie : 30 240
Montant restant dû en capital : 21 741
Nature de la sûreté réelle : NANTISSEMENT

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Engagements financiers

Détail des cautions données

Cautions données au profit du	:	PRET PUGET CAISSE D'EPARGNE
Nom des personnes ayant donné leur caution	:	3
Montant initial de la caution	:	13 000
Montant restant dû de la caution	:	13 000
Cautions données au profit du	:	PRET TEMPO/FENOUILLET/CLAIRA HSBC
Nom des personnes ayant donné leur caution	:	3
Montant initial de la caution	:	52 560
Montant restant dû de la caution	:	52 560

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.
Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.
Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 832-6, 833-6 et 841-6)

Page : 8

[illegible]

Tableau des résultats de la société au cours des 5 derniers exercices

(Code du Commerce Art. R 225-102)

	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social				6 000	6 000
Nbre des actions ordinaires existantes				600	600
Nbre des actions à dividendes prioritaires existantes					
Nbre maximal d'actions futures à créer					
- par conversion d'obligations					
- par exercice de droit de souscription					
OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffre d'affaires hors taxes				98 511	552 973
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions				43 664-	55 957
Impôts sur les bénéfices					
Participation des salariés au titre de l'exercice					
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions				48 488-	24 723
Résultat distribué					
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions				72.77-	93.26
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions				80.81-	41.20
Dividende distribué à chaque action					
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice					
Montant de la masse salariale de l'exercice				69 198	332 491
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice				9 093	22 943

A2G
Société par Actions Simplifiée au capital de 6.000 €
Siège Social : 14, rue François Guisol – 06300 NICE
R.C.S NICE : 880 392 089

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 30 JUIN 2022

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, ET LE 30 JUIN

Les associés de la société A2G se sont réunis au siège social en assemblée générale ordinaire, sur convocation qui leur a été faite par le Président.

L'assemblée est présidée par Monsieur Guillaume KARCENTY, Président.

Monsieur Ganaël GUIRCHOUME, Directeur Général de la société A2G, est désigné comme secrétaire.

Sont présents :

- Monsieur Guillaume KARCENTY, propriétaire de 200 actions.
- Madame Audrey MIQUELIS épouse UZZAN, propriétaire de 200 actions,
- Monsieur Ganaël GUIRCHOUME, propriétaire de 200 actions.

Soit ensemble la totalité du capital social, soit 600 actions.

Monsieur le Président déclare que l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et adopter les résolutions proposées dans les conditions fixées par les statuts.

Monsieur le Président dépose sur le bureau de l'assemblée les documents suivants :

- le rapport du Président ;
- le texte des résolutions soumises à l'assemblée ;
- le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce ;
- la feuille de présence ;
- les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2021.

Monsieur le Président indique que les documents ont été mis à la disposition des associés dans les délais légaux.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée qu'elle est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de gestion sur la situation et l'activité de la société durant l'exercice clos le 31 décembre 2021.

- Lecture du rapport spécial sur les conventions de l'article L.227-10 du Code de Commerce.
- Approbation des comptes annuels relatifs à l'exercice précité et quitus à la Présidence.
- Affectation des résultats.
- Pouvoirs

Puis, Monsieur le Président ouvre les débats.

Plusieurs échanges de vues ont lieu.

Plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes découlant de l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

Après avoir entendu le rapport de gestion présenté par le Président sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021, la collectivité des associés approuve ce rapport, tel qu'il lui a été présenté ainsi que la gestion de la société telle qu'elle ressort dudit rapport et des comptes. Quitus est donné au Président pour sa gestion pour l'exercice clos au 31 décembre 2021.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

La collectivité des associés, après avoir examiné les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021, approuve ces comptes tels qu'ils lui ont été présentés.

Elle constate que ces comptes font ressortir pour l'exercice écoulé un bénéfice de 27.723 €, qu'elle décide d'imputer en totalité sur le compte "Report à nouveau".

La collectivité des associés rappelle qu'il s'agit du deuxième exercice social de la Société et qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des deux premiers exercices.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

La collectivité des associés rappelle que lors de l'approbation des comptes de l'exercice clos au 31/12/2020, soit lors de l'assemblée du 30/06/2021, il avait été constaté que les capitaux propres de la SAS A2G étaient devenus inférieurs à la moitié de son capital social.

Il est rappelé, conformément aux dispositions des articles L.227-1 et L.225-248 du Code de Commerce, que la collectivité des associés avait décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution anticipée de la Société mais à poursuite de l'activité.

La collectivité des associés rappelle que la Société est tenue, au plus tard au 31/12/2023, de régulariser sa situation en reconstituant ses capitaux propres à concurrence d'une valeur au moins égale à la moitié du capital social ou en diminuant son capital d'un montant au moins égal à celui des pertes qui n'ont pu être imputées sur les réserves.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

La collectivité des associés, après avoir entendu lecture du rapport spécial portant sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce, prend acte qu'aucune convention réglementée n'a été conclue.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

La collectivité des associés valide, pour chacun des 3 associés (Madame Audrey MIQUELIS (épouse UZZAN), Monsieur Ganaël GUIRCHOUME et Monsieur Guillaume KARCENTY) le remboursement des frais de manière générale sur justificatifs.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont conférés aux porteurs d'extraits ou de copies du procès-verbal constatant ses délibérations à l'effet d'accomplir tous dépôts et publications y afférents.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 12 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président
M. Guillaume Karcenty



Le Secrétaire
M. Ganaël Guirchoume

